

# ATELIERS théâtre

2023 ▶ 2024



La ville de Saint-André-de-Cubzac propose des ateliers théâtre animés par **Philippe Mallet**, comédien professionnel du théâtre JOB.

Ces ateliers s'adressent aux enfants **de 7 à 11 ans** et de **12 à 18 ans**.

Les cours se passent sous forme de jeux d'improvisation avec un travail particulier sur la voix, la respiration, la concentration, le corps et le rapport avec l'autre pour arriver au **plaisir de faire vivre un personnage**.

Début juin, un **spectacle de fin d'année** sera organisé au Champ de Foire.

L'activité se déroule au rez-de-chaussée du Château Robillard.

▶ Pour les 7-11 ans :

le mardi de 17h00 à 18h30

▶ Pour les 12-18 ans :

le mardi de 18h30 à 20h00

(12 enfants par groupe)



**SAINT-ANDRÉ**  
de-Cubzac



## INSCRIPTIONS

Rendez-vous **le lundi 25 septembre de 17h30 à 18h30 au Château Robillard (salle Robillard)** pour inscrire votre enfant aux ateliers théâtre.

### INSCRIPTIONS

▶ Remplir  
une fiche par enfant.

▶ Une copie  
de l'attestation  
d'assurance extra-  
scolaire est obligatoire  
pour enregistrer votre  
enfant à l'atelier.

Les nouveaux tarifs seront votés par le Conseil municipal le 02/10/2023. Ils vous seront communiqués après cette date. Pour mémoire :

**Tarif 2022 habitant  
Saint-André-de-Cubzac :**  
63,76 € le trimestre  
**Tarif 2022 habitant  
hors commune :**  
75,36 € le trimestre

Les ateliers débutent le mardi 10 octobre. Ils sont fermés durant les vacances scolaires. L'inscription est effective à l'année même si le paiement se fait au trimestre. Aucun remboursement ne sera effectué si l'enfant devait ne plus participer aux ateliers en cours d'année.

## FICHE D'INSCRIPTION

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Nom du responsable légal .....

Tél. parent 1 .....

Tél. parent 2 .....

E-mail .....

Je soussigné(e)  Madame  Monsieur

▶ demande l'inscription de mon enfant aux ateliers théâtre.  
▶ autorise l'intervenant à prendre le cas échéant toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant dont les vaccins sont à jour.

autorise  n'autorise pas à prendre en photo et filmer mon enfant dans le cadre de l'activité.\*

\* Cette autorisation permet la diffusion de l'image jusqu'en décembre 2024 sur les supports de communication de la ville.

Les parents ou les personnes autorisées doivent impérativement accompagner et récupérer l'enfant directement au local de l'atelier.

Autre(s) personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant :

En cas d'absence de l'enfant, vous devez prévenir l'intervenant.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'atelier théâtre.

Le : ..... / ..... / .....

**Signature des parents  
ou du responsable légal**